

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-016

Date de convocation : 10 avril 2026

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 25  
Nombre de membres votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le 17 AVRIL à 18 heures, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, FRANCO, RIVIER, FOURNIER, MARTIN, PASCUAL, BURLET, ZIOLKOWSKI, LEFEBVRE, BOBICHON, COQUARD, TRICCA, PERDRIX, RATTON, BARCET

MMES BEN SLAMA, PONS, MOLINA, PINOT, DOUSSET, GARDON, CHADUIRON, PINHEIRO, BORIE, DECAMBRON

Secrétaire de séance : M. COQUARD

### Objet : Délégation d'attributions du Comité au Président

Monsieur le Président expose au Comité qu'en application des articles L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité pourrait déléguer au Président une partie de ses attributions, à savoir :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil défini par le règlement intérieur des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du service
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Examiner et approuver les conventions à intervenir avec les communes, lotisseurs ou particuliers concernant les travaux d'adduction d'eau potable.
- Approuver les projets définitifs de travaux dont le comité a décidé l'exécution et procéder à leur dévolution dans la limite des financements des programmes votés lors des budgets,
- Formuler toutes demandes de déclaration d'utilité publique en vue de l'exécution de ces projets, formuler tous avis à la suite des enquêtes relatives à ces demandes,
- Poursuivre toutes procédures d'expropriation ou d'établissement de servitudes.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- Examiner et approuver éventuellement les décomptes définitifs de travaux.
- Etudier et signer toutes demandes de dégrèvement sur consommation accidentelle.
- Décider tous virements de crédits à l'intérieur du budget.
- Gérer le personnel dans la limite des postes créés par l'assemblée.
- Engager toutes procédures devant les tribunaux administratifs ou judiciaires et défendre toutes actions dirigées contre le Syndicat devant une de ces juridictions.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200080786-20260417-2026\_016-DE

- Approuver tout acte d'acquisition nécessaire pour l'exécution des projets adoptés par le Comité dans la limite des dépenses prévues à cet effet et signer ces actes.
- De procéder au dépôt des déclarations préalables et/ou des permis de construire relatifs à la transformation ou à l'édification des biens syndicaux.
- De siéger au sein de la société CS Millery et d'accomplir au nom du SIDESOL les actes relatifs à cette société.

En cas d'empêchement du Président, ces attributions pourraient être alors déléguées au 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DELEGUE** au Président les attributions citées précédemment et précise que ces attributions seront déléguées au 1<sup>er</sup> Vice-président en cas d'empêchement du Président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance  
Didier COQUARD



Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200080786-2026.04.17-2026\_016-DE